**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 19 (1927)

Heft: 1

**Vorwort:** À nos lecteurs

Autor: [s.n.]

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

19me année

JANVIER 1927

Nº 1

# A nos lecteurs

En entrant dans sa dix-neuvième année, notre Revue syndicale suisse modifie sa forme: d'in-quarto elle devient in-octavo pour mieux répondre extérieurement à son contenu. Au cours des années, d'un petit journal elle s'est peu à peu muée en une revue servant d'organe central aux fédérations formant l'Union syndicale suisse. La Revue s'est vouée particulièrement à l'examen et à la discussion des problèmes d'ordre général, tant syndicaux qu'économiques, ressortissant à l'ensemble de notre mouvement. Comme toutes les fédérations possédaient leurs organes particuliers pour traiter les questions relevant de leur domaine professionnel, notre périodique ne pouvait devenir autre chose. Il répondait d'ailleurs à un besoin en venant combler en 1909, lors de la réorganisation de l'Union syndicale suisse, une grande lacune. Jusqu'à cette époque, le mouvement syndical en Suisse romande ne possédait pas d'organe central, la presse syndicale y était limitée aux journaux fédératifs sans lien entre eux. La Revue syndicale est venue créer ce lien indispensable entre les fédérations et faire connaître à tous l'activité de l'Union syndicale qui n'était connue avant cette époque que dans la partie alémanique du pays. Aujourd'hui, la Revue syndicale est au même titre que la Gewerkschaftliche Rundschau l'organe officiel de l'Union syndicale suisse.

Le mouvement syndical suisse ressentait le besoin d'avoir un organe central pouvant traiter en toute indépendance les problèmes économiques et sociaux se rapportant à son activité. La Revue syndicale a-t-elle rempli cette mission? Il le semble à en croire les témoignages de sympathie et les encouragements qui lui sont parvenus ces dernières années. L'on peut dire, en toute modestie, que les collections annuelles de notre périodique donnent sur l'histoire de notre mouvement syndical suisse durant ces deux dernières décennies une documentation riche et sûre. Ce n'est pas en vain

qu'on les consultera.

Continuer dans cette voie, tel est notre désir. Nous conserverons à notre Revue ses rubriques actuelles. Les réduire ou les modifier serait nuire à son utilité. Au contraire, nous en ajouterons une destinée à l'éducation ouvrière. Notre Revue devra continuer

à rapporter les faits essentiels de la vie économique et sociale et donner à chacun de ses lecteurs une documentation utile et variée tout en maintenant le contact nécessaire avec l'ensemble du mouvement ouvrier.

Mais le nombre de ses lecteurs doit augmenter. La Revue a été jusqu'ici surtout répandue parmi les membres des comités de nos organisations qui la recevaient gratuitement. La masse des syndiqués l'ignorait presque totalement, à peine en connaissaitelle le nom pour l'avoir lu au bas d'un article reproduit dans un autre journal. Les comités ne la distribuaient pas toujours judicieusement à leurs membres. Trop souvent ses exemplaires s'empilaient sur un rayon; il nous a été donné plus d'une fois de les voir accumulés dans un coin où ils avaient été relégués par un comité négligent. Ces abus doivent cesser. Pour y remédier, le nombre des exemplaires gratuits sera réduit. Des abonnements à prix réduits seront consentis aux membres des comités et aux sociétaires. L'abonnement annuel, port compris, a été fixé à 3 fr. pour les membres affiliés aux organisations syndicales et aux centres d'éducation ouvrière. Pour cette somme minime, les abonnés recevront 12 numéros; ils auront en outre droit à l'annuaire des adresses des organisations et au rapport statistique sur les fédérations affiliées paraissant annuellement en supplément. Comme il est en outre question de traiter certains problèmes importants d'actualité en cahiers séparés, ceux-ci parviendront aussi gratuitement aux abonnés, de sorte que la Revue syndicale deviendra indispensable à tout militant désirant posséder, en plus de son organe professionnel, une documentation instructive et de toute confiance sur les problèmes économiques et sociaux dont la connaissance est de plus en plus nécessaire dans la grande lutte que nous soutenons pour la libération matérielle et spirituelle de la classe ouvrière.

La rédaction.

# Nouvelles tâches du mouvement syndical

Par Max Weber.

Dans leur ouvrage renommé sur l'histoire du syndicalisme anglais, Sidney et Béatrice Webb ont défini le syndicat comme une « union permanente des salariés en vue du maintien ou de l'amélioration de leurs conditions de travail ». Cela peut être juste en ce qui concerne l'activité des syndicats jusqu'à l'époque suivant immédiatement la fin de la guerre. Cela est juste encore pour la majeure partie de l'activité syndicale d'aujourd'hui. Mais cela ne l'est plus tout à fait en ce qui concerne les buts assignés au syndicalisme moderne.

Le développement de l'économie et de la société à notre époque de grand capitalisme a obligé les syndicats à élargir le